

Image not found or type unknown



Annulation vacances frais?

Par **MeyerD**, le **13/08/2011** à **14:40**

Bonjour

Voilà je souhaite annulé une réservation de vacances que j'ai effectué par mail. Je n'ai reçu ni signé de la part du propriétaire quelconque contrat de location. Je n'ai de plus ni verser d'arhes ni d'acompte.

Le propriétaire a t il le droit de me reclamer l'intégralité de la somme?

En vous remerciant pour vos réponses